

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **10 novembre 2020 à 20h00**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse. Le conseil siège par voie de téléconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. La séance est enregistrée.

Étaient présents les conseillers : M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
M. Réjean Sauvé
Mme Aline Nault
M. Alexandre Zalac

Était absent le conseiller : M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la téléconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune des personnes présentes par voie de téléconférence s'est identifiée individuellement.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux conseillers.

193-11-20
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 10 novembre 2020 à 20h00.

194-11-20
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

ADMINISTRATION

4. Fermeture du bureau municipal pour le temps des fêtes
5. Calendrier des séances de conseil pour l'année 2021
6. Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe sur un poste permanent
7. Achat de certificats-cadeaux pour le personnel
8. Renouvellement de l'offre de services avec M. Michel Brazeau pour l'année 2021
9. Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2021

LOISIRS ET CULTURE

10. Renouvellement de l'entente avec Très-Saint-Rédempteur en action pour l'année 2021
11. Ajout d'un module de communication cellulaire pour le système d'alarme du centre socio-culturel

FINANCES

12. Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser
13. Approbation des comptes payés et à payer
14. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
15. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses
16. Conditions salariales des employés pour l'année 2021
17. Rémunération des élus pour l'année 2021
18. Modification de la programmation de la TECQ 2019-2023
19. Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
20. Autorisation de paiement de factures
21. Don à « L'Harmonie de la Cité »

GESTION DU TERRITOIRE

22. Adoption du règlement 241-2020 modifiant le règlement de zonage 155 afin d'ajouter des dispositions concernant la production et la transformation de cannabis
23. Adoption des règlements 242-2020, 243-2020 et 244-2020 ajoutant les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

24. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

195-11-20

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

196-11-20

Fermeture du bureau municipal pour le temps des fêtes

CONSIDÉRANT la *Politique de congés des employés municipaux* qui permet deux semaines de vacances pendant le temps des fêtes ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le bureau municipal soit fermé du jeudi 17 décembre 2020 à 16h30 au lundi 04 janvier 2021 à 08h30.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

197-11-20

Calendrier des séances de conseil pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST RÉSOLU,

QUE chaque séance de conseil de l'année 2021 se tienne à 20h00, au Centre communautaire situé au 769 route Principale à Très-Saint-Rédempteur ;

QUE le calendrier des séances de l'année 2021 soit adopté tel que suit :

12 janvier	13 juillet
09 février	10 août
09 mars	14 septembre
13 avril	12 octobre
11 mai	09 novembre
08 juin	07 décembre (1 ^{er} mardi du mois)

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

198-11-20

Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe sur un poste permanent

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Jolicoeur occupe les fonctions de secrétaire-trésorière adjointe depuis le 16 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE son contrat doit se terminer le 31 décembre 2020 ;

IL EST RÉSOLU,

DE CONFIRMER l'embauche de Mme Karine Jolicoeur de manière permanente à compter du 1^{er} janvier 2021,

DE DEMANDER à la directrice générale de rédiger un nouveau contrat en ce sens.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

199-11-20

Achat de certificats-cadeaux pour le personnel

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19 il n'est pas possible pour le personnel et les élus de se réunir pour un souper de Noël ;

IL EST RÉSOLU,

D'OFFRIR un certificat-cadeau d'une valeur de 75 \$ à utiliser à La Maison du Défricheur à chaque membre du personnel : Mme Fanny Grosz, Mme Karine Jolicoeur et Mme Martha Perez.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

200-11-20

Renouvellement de l'offre de services avec M. Michel Brazeau pour l'année 2021

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUELER le contrat de service de M. Michel Brazeau pour les services de conciergerie et de menus travaux d'entretien et de réparations pour l'année 2021,

QUE les conditions de paiement soient révisées afin de prévoir une augmentation de 2% par rapport à l'année 2020,

D'AUTORISER la mairesse Julie Lemieux et la directrice générale Fanny Grosz à signer le nouveau contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

201-11-20

Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2021

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUELER l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021, au montant de 1 084,30 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

202-11-20

Renouvellement de l'entente avec Très-Saint-Rédempteur en action pour l'année 2021

IL EST RÉSOLU,

DE RENOUELER l'entente avec *Très-Saint-Rédempteur en action* pour l'année 2021, et d'approuver le calendrier des activités tel que proposé.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

203-11-20

Ajout d'un module de communication cellulaire pour le système d'alarme du centre socio-culturel

IL EST RÉSOLU,

DE FAIRE INSTALLER un module de communication cellulaire au centre socio-culturel afin de pallier aux problèmes de signaux du système d'alarme,

D'AUTORISER le paiement des frais d'acquisition et d'installation des équipements de 450 \$ et les frais mensuels d'utilisation du service de 12,50 \$ (taxes en sus) à la centrale de sécurité BPG.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser

Une copie du rapport de Mme Fanny Grosz, directrice générale, est déposée au conseil.

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de novembre 2020.

204-11-20

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C2000152 à C2000169	118 565,47 \$
Paiement AccèsD L2000168 à L2000187	69 297,39 \$
Chèques de salaires nos D2000164 à D2000179	10 161,00 \$

GRAND TOTAL **198 023,86 \$**

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil nommés ci-dessous sont déposées :

- Mme Julie Lemieux, mairesse
- M. Steven Strong-Gallant, conseiller
- Mme Isabelle Paré, conseillère
- M. Réjean Sauvé, conseiller
- Mme Aline Nault, conseillère
- M. Alexandre Zalac, conseiller
- M. Willy Mouzon, conseiller

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses

Mme Fanny Grosz, Directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose les deux états comparatifs tel que prévu par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

205-11-20

Conditions salariales des employés pour l'année 2021

IL EST RÉSOLU,

QUE les conditions salariales des employés pour l'année 2021 soient révisées telles que mentionnées sur le document « Conditions salariales du personnel pour 2021 ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

206-11-20

Rémunération des élus pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 237-2019 relatif à la rémunération des élus prévoit, dans son article 8, une indexation annuelle de la rémunération des élus suivant l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) de l'année précédente et que dans le cas où l'IPC serait inférieur à 2%, une augmentation annuelle de la rémunération de 2% serait prévue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a la volonté de maintenir sa rémunération actuelle pour l'année prochaine ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la rémunération des élus pour l'année 2021 soit la même que celle de l'année 2020, sans aucune augmentation.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

207-11-20

Modification de la programmation de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST RÉSOLU,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023,

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme,

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution,

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version n°02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

208-11-20

Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 9 869,52 \$ (taxe nette) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

209-11-20

Autorisation de paiement de factures

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes :

- Facture n°77890 d'un montant de 956,25 \$ (taxes en sus) à Infrastructel,
- Facture n°9938 d'un montant de 1250,00 \$ (taxes en sus) à Excavation G. Lalonde,
- Facture n°000520 d'un montant de 305,00 \$ (taxes en sus) à Viva Média.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

210-11-20

Don à « L'Harmonie de la Cité »

IL EST RÉSOLU,

DE FAIRE un don de 75 \$ à l'Harmonie de la Cité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

211-11-20

Adoption du règlement 241-2020 modifiant le règlement de zonage 155 afin d'ajouter des dispositions concernant la production et la transformation de cannabis

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 février 2020 avec adoption du premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité rendue par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT la séance publique de consultation tenue le 23 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du deuxième projet de règlement lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le Règlement de zonage numéro 155 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir une zone tampon entre les bâtiments utilisés à des fins de production et transformation de cannabis et les secteurs résidentiels afin d'atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement 241-2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

212-11-20

Adoption du règlement 242-2020 modifiant le règlement de lotissement 154 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 février 2020 avec adoption du premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité rendue le 13 mars 2020 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT la séance publique de consultation tenue le 23 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du deuxième projet de règlement lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le Règlement de lotissement numéro 154 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté (MRC) a réalisé une cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur l'ensemble du territoire en collaboration avec les représentants du ministre de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé – cartographie et cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur doit, afin de rencontrer les obligations de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement modifié, adopter tout règlement de concordance modifiant son plan et sa réglementation d'urbanisme ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement 242-2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	ABSENT	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

213-11-20

Adoption du règlement 243-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 157 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 février 2020 avec adoption du premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT la séance publique de consultation tenue le 23 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du deuxième projet de règlement lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le Règlement de zonage numéro 157 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réalisé une cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur l'ensemble du territoire en collaboration avec les représentants du ministre de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé – cartographie et cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur doit, afin de rencontrer les obligations de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter tout règlement de concordance modifiant son plan et sa réglementation d'urbanisme ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement 243-2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

214-11-20

Adoption du règlement 244-2020 modifiant le règlement de zonage 155 afin d'ajouter les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 février 2020 avec adoption du premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité rendue par la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 25 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT la séance publique de consultation tenue le 23 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du deuxième projet de règlement lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le Règlement de zonage numéro 155 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté (MRC) a réalisé une cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur l'ensemble du territoire en collaboration avec les représentants du ministre de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement numéro 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé – cartographie et cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur doit, afin de rencontrer les obligations de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement modifié, adopter tout règlement de concordance modifiant son plan et sa réglementation d'urbanisme ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement 244-2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune.

POINTS D'INFORMATION

Madame la mairesse informe que le changement des fenêtres de l'hôtel de ville et du centre communautaire a été fait et que ces travaux sont subventionnés par la TECQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise par les citoyens pour cette séance.

215-11-20

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h21.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		ABSENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h21.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse